



COURRIER OFFICIEL

A l'attention de Madame la bourgmestre

Administration communale de Dippach

Secrétariat communal

11, rue de l'Eglise

L-4994 SCHOUWEILER

Dippach, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Objet : Demande d'inscription de points complémentaires à l'ordre du jour du conseil communal**

---

Madame la bourgmestre,

Par la présente, il est demandé que soient inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 8 octobre 2021, les points suivants au libellé tel que soumis:

**ORDRE DU JOUR :**

Ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative des conseillers communaux, membres de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l. MM. Sven SCHAUL et Romain SCHEUREN :

**1. BETTANGE-SUR-MESS : Mesures d'apaisement du trafic routier dans le centre du village.**

---

Suite à la réunion de quartier organisée par la Biergerinitiativ, il est donc proposé au conseil communal d'adopter les mesures suivantes pour sécuriser l'espace public et apaiser voire réduire le trafic routier dans le centre de Bettange.

**1.1. Rue de Dippach et Rue du Château (CR 103): Réduction de la vitesse à 30km/h et apaisement de la circulation routière moyennant la création de passages-piéton colorés en 3D et l'installation de ralentisseurs de vitesse à faibles nuisances sonores.**

Il est demandé au collège échevinal d'intervenir auprès de l'administration des Ponts et Chaussées afin que ces mesures soient adoptées dans les plus brefs délais.

**1.2. Rue de la Gare : Mise en place de mesures d'apaisement et de réduction du trafic; suppression des pavés en bordure et remplacement des ralentisseurs de vitesse actuels par des ralentisseurs en caoutchouc afin de réduire les nuisances sonores ; rebouchage provisoire des nids de poule.**

**1.3. Evaluation du trafic routier : Comptage routier directionnel entre Limpach – Bettange et Sprinkange - Bettange.**

**1.4. Réaménagement et agrandissement de l'intersection 'Rue de la Gare', 'Rue de Dippach' et 'Rue du Château' afin de sécuriser l'emplacement.**

**1.5. Création d'une zone « Shared Space » à l'intersection devant le centre culturel.**

**2. SCHOUWEILER-SPRINKANGE : Réévaluation de tous les projets planifiés dans le parc communal à Schouweiler/ Sprinkange en tenant compte des récentes inondations.**

---

**2.1. Adaptation et agrandissement du bassin de rétention souterrain prévu à Sprinkange.**

**2.2. Réévaluation et ajustement du passage souterrain du ruisseau 'Tajel' sous la rue de l'Eglise à Schouweiler en tenant compte des récentes inondations.**

**3. DIPPACH : Réaménagement des trottoirs de la Route nationale 5 (Route de Luxembourg)**

---

Les trottoirs sont actuellement dans un état détérioré et constituent à certains endroits et pour personnes à mobilité réduite un obstacle insurmontable. Depuis les travaux de renouvellement de la couche de roulement de la N5 en 2019, rien n'a été entrepris pour renouveler les trottoirs existants et les adapter aux personnes à mobilité réduite. Il est demandé au collège échevinal d'intervenir auprès de l'administration des Ponts et Chaussées afin que des travaux de renouvellement des trottoirs soient programmés dans les plus brefs délais.

**4. DIPPACH : Construction d'un café communal sur la parcelle de l'actuel centre culturel**

---

Il est demandé au conseil communal d'approuver l'idée de la construction d'un café communal sur la parcelle de l'actuel centre culturel à Dippach, notamment à l'emplacement de l'ancienne maison 'Wilmes'. L'objectif est de créer un endroit de convivialité et de rencontre. Les modalités d'exploitation ainsi que le budget relatif au projet seront à déterminer ultérieurement.

**5. BETTANGE et SPRINKANGE : Nettoyage et entretien de la « MESS » et acquisition par la commune d'installations amovibles (batardeaux) pour prévenir des futures inondations.**

---

Après les inondations des 14 et 27 juillet 2021, il est demandé de procéder à un nettoyage et entretien régulier du cours d'eau appelé « Mess » et d'acquérir des installations amovibles de type 'batardeaux' pour protéger la population et les biens en cas d'inondation.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations cordiales.

Les conseillers communaux,

(s.) Sven SCHAUL

(s.) Romain SCHEUREN